

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** interpellation urgente  
**Titre :** Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront misent en place pour les particuliers et les entreprises  
**Initiant-e(-s) :** Mathilde MAILLARD

---

La publication le 31 août 2022 des nouveaux tarifs pour l'électricité, le gaz est le chauffage à distance est sans appel. Les habitants de lausanne, de même que toutes les entreprises établies à Lausanne, vont subir de plein fouet cette augmentation de plusieurs centaines de francs par année. La présente interpellation entend notamment demander à la Ville quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en place pour palier à l'inflation engendrée par cette hausse.

---

Dans sa communication du 31 août 2022, la Ville estimait que la hausse des coûts de l'énergie représente pour un logement moyen CHF 185,20.- d'électricité supplémentaire, CHF 290.- de gaz supplémentaire et CHF 180.- supplémentaires pour le chauffage à distance. Pour les particuliers, la hausse des coûts de l'énergie représentera donc en moyenne environ CHF 500.- par année.

Cette hausse aura évidemment un impact également sur les entreprises installées sur le territoire lausannois. Entreprises dont une large partie (notamment les PME et les restaurateurs) ne sont pas sur le marché libre de l'électricité mais demeurent sur le marché régulé. Or, à notre connaissance, la Ville n'a pas communiqué sur le montant que la hausse des coûts de l'énergie représenterait pour ces entreprises.

En outre, selon le site de la Commission fédérale de l'électricité (Elcom), le prix médian de l'électricité en Suisse s'élève à CHF 27,2 ct./KwH contre 31,94 ct./KwH à Lausanne. Toujours selon le site de l'Elcom, le montant des taxes à la collectivité publique perçues sur l'électricité à Lausanne s'élève à CHF 5,38 ct./KwH contre 0,99 ct./KwH en moyenne en Suisse.

Dans ce contexte, la présente interpellation entend demander à la Municipalité les mesures concrètes qu'elle envisage pour palier à l'inflation notamment généré par la forte hausse des coûts de l'électricité pour les ménages et pour les entreprises.

Cette interpellation est également l'occasion de demander à la Municipalité des explications concernant la part d'énergies que la Ville produit et la part qu'elle achète à différents fournisseurs.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

-A combien la Municipalité évalue-t-elle en moyenne la hausse des coûts de l'énergie pour les entreprises PME clientes des SIL (soient celles qui ne sont pas sur le marché libre)?

- Quelles sont les mesures concrètes d'aides envisagées par la Municipalité en faveur des particuliers et en faveur des entreprises lausannoises ?

# Conseil communal de Lausanne

---

- Par rapport au prix de l'électricité de Lausanne qui est plus élevé que le moyenne suisse selon l'Elcom : Comment la Municipalité explique-t-elle cela étant donné que la ville dispose d'une importante production propre notamment grâce au barrage de Lavey, à sa production solaire et à ses participations dans Alpiq ? Quelle est la part d'électricité qui est achetée par la ville sur le marché spot et qui subit de plein fouet les augmentations de prix ?
  - Comment la Municipalité explique-t-elle que les taxes à la collectivité publique perçues sur l'électricité s'élèvent, en moyenne au niveau suisse selon l'Elcom à 0,99 ct/kWh alors qu'à Lausanne elles s'élèvent à 5,38 ct/kWh ?
  - Comment se décomposent les taxes communales lausannoises sur l'électricité et à quoi sont-elles affectées ?
  - Comment la ville explique-t-elle l'importante augmentation du prix du gaz à Lausanne qui est un actionnaire important de Gaznat, principal distributeur de gaz de la Suisse romande et détenteur de contrats d'approvisionnement à long terme conclus antérieurement à la crise ?
  - Pour quelle raison le chauffage à distance subit-il également une augmentation de prix de 19% alors que la ville dispose d'une importante production propre grâce notamment à l'usine Tridel et à la Step ?
  - La Municipalité a-t-elle évalué l'impact que pourrait avoir l'augmentation du tarif de reprise de l'énergie sur les prix du marché ?
  - - Quels sont les différents systèmes de chauffage en place dans les immeubles appartenant à la Ville et gérés par la Ville dans le cadre de la CPCL, et dans quelle proportion ?
  - Depuis 2016, combien de système de chauffage dans les immeubles appartenant à la Ville et gérés par la Ville dans le cadre de la CPCL ont-ils été rénovés ?
- 

Lausanne, le 13 septembre 2022  
MAILLARD

Mme Mathilde

Signataire(s) :

  
  
  
Nathalie Carrel  
  
Pauline Blanc  
  
Diane Wild  
  
<sup>2</sup>  
  
